



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale



Secteur social et médico-social

ACCORDS des CENTRES d'HEBERGEMENT et de REINSERTION SOCIALE (CHRS)

**COMPTE RENDU CGT
de la Commission Nationale Paritaire de Négociations (CNPTP)
du 4 juillet 2018, sur la PREVOYANCE**

1 - Approbation du relevé de décisions de la précédente réunion

Relevé approuvé.

2 - Commission Nationale Paritaire de Négociations (CNPTP)

Prévoyance

L'exercice a été déficitaire cette année. 200.000 € de perte estimée sur ces deux dernières années. L'explication est liée à l'application de la loi Eckert qui prévoit le paiement sous un mois des frais liés aux décès (passage de 17 à 22 décès dans l'année).

Santé

Le régime est excédentaire de près de 400.000 €.

Au 1er janvier 2019, il y aura :

- un nouveau régime pour la complémentaire dans la branche et ce, pour 5 ans ;
- la mise conformité obligatoire du reste à charge 0.

AGEPREV : Le Fonds de solidarité

Sur les phénomènes violents : Proconsult, CQFD.

CQFD a fait la meilleure impression avec un ancien travailleur social qui connaît bien le secteur et qui est compétitif au niveau du tarif.

Sur l'ergonomie et les risques psycho sociaux : Vicariance

Modèle économique : Budget 300 000 euros (100 000 € par an).

L'idée est de proposer des actions accessibles à toutes les associations qui cotisent aux organismes mutualisés. 9.000€ maximum par association